



### A retenir

#### Abricotier, Pêcher

**Oïdium** : période à risque en cours

**Bactériose – coryneum** : symptômes observés sur le secteur de Casinca essentiellement

#### Pêcher

**Pucerons verts** : présence de foyers constatés sur les différents secteurs

**Tordeuse orientale** : pic de vol atteint

## ABRICOTIER – PECHER – PRUNIER

### • Puceron vert

**Observation** : de nouveaux foyers sont constatés ainsi que la persistance des premiers. Leur présence est observée sur tous les bassins de production.

**Évaluation du risque** : le risque est moyen à élevé et varie selon les techniques culturales. Il reste élevé sur les jeunes vergers ainsi que les parcelles très végétatives.

**Gestion du risque** : la présence d'auxiliaires est notée sur les parcelles ; les populations restent toutefois trop faibles pour permettre le recul voir l'enrayement des foyers.

### • Acarien rouge - *Panonychus ulmi*

**Observation** : la période d'éclosion des œufs a débuté : les premières formes mobiles étaient observées en fin de semaine dernière ; aucun auxiliaire n'était noté sur ces foyers d'acariens.

**Évaluation du risque** : le risque est moyen ; les parcelles fortement touchées en fin de saison dernière sont à surveiller.

### • Cochenille lécanine ou du cornouiller

**Observation** : on peut observer des œufs (de couleur blanche (cf photo ci-contre) sous les boucliers ; les formes mobiles ne sont toujours pas observées.

**Évaluation du risque** : le risque est faible, l'essaimage n'ayant pas débuté.

### • Rouille - *Tranzschelia discolor et/ou Tranzschelia pruni-spinosae*

**Observation** : aucun symptôme observé

**Évaluation du risque** : Les conditions climatiques sont favorables aux contaminations. Le risque est faible à moyen sur les parcelles ayant eu de fortes attaques la saison dernière.



Photo 1 : présence d'œufs sous les boucliers

### SOMMAIRE

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle  
MILLELIRI



Structures partenaires : CA  
2B, CANICO, FREDON, Sud  
Amandes, exploitants  
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

[https://corse.chambres-  
agriculture.fr/](https://corse.chambres-agriculture.fr/)

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Agence  
Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## ABRICOTIER

---

- **Stade phénologique**

stade grossissement du fruit ; le durcissement du noyau n'est pas atteint.

- **Oïdium - *Sphaerotheca pannosa***

**Observation** : Aucun symptôme n'est observé à ce jour sur feuilles et fruits.

**Évaluation du risque** : le stade sensibilité est en cours ; les conditions climatiques sont favorables aux contaminations. Le risque est moyen à élevé selon les variétés.

## PECHER

---

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit.

- **Tordeuse orientale - *Grapholita molesta***

**Observation** : Aucun dégât n'est observé sur jeunes pousses à ce jour.

**Évaluation du risque** : Le risque est moyen à élevé selon l'historique de la parcelle et les méthodes de lutte utilisées.

**Gestion du risque** : la mise en place des dispositifs de lutte par confusion sexuelle permettra de diminuer la pression sur les parcelles.

- **Oïdium - *Sphaerotheca pannosa***

**Observation** : Aucun symptôme n'est observé à ce jour sur feuilles et fruits.

**Évaluation du risque** : le stade sensibilité est en cours ; les conditions climatiques sont favorables aux contaminations. Le risque est moyen à élevé selon les variétés.

## PRUNIER

---





- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit

- **Carpocapse du prunier – *Grapholita funebruna***

**Observation** : les captures restent faibles mais ne diminuent pas.

**Évaluation du risque** : le risque augmente, la première génération étant débutée.

	Mardi 1 <sup>er</sup> mai	Mercredi 2 mai	Jeudi 3 mai	Vendredi 4 mai	Samedi 5 mai	Dimanche 6 mai	Lundi 7 mai
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Averse se généralisant sur la côte Est	Passages nuageux parfois orageux	Temps variable avec alternance d'éclaircies et d'averses ; vent de Nord à Nord-Est modéré à assez fort			Retour des éclaircies	

Pour la période de jeudi à samedi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de \*Xylella fastidiosa\*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplax* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.